

États financiers

**Fonds pour l'amélioration de la programmation
locale**

Le 31 août 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du conseil d'administration du
Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2014 et l'état des résultats et de l'évolution du solde du Fonds pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les apports versés au Fonds sont fondés sur les rapports sur les produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent par les entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe titulaires d'une licence dans le cadre des activités de radiodiffusion fournies au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»]. Le CRTC nous a transmis un résumé de ces renseignements. Nous n'avons pas audité les rapports soumis au CRTC. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer s'il convient de rajuster les apports versés au Fonds et les montants répartis du Fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des éventuels rajustements qui auraient pu être jugés nécessaires pour les raisons évoquées au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale** au 31 août 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2a des états financiers qui indique que le **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale** a cessé ses activités le 1 septembre 2014. Par conséquent, le **Fond pour l'amélioration de la programmation locale** a modifié sa méthode de comptabilité en vigueur du 31 août 2014, la date à laquelle la liquidation est devenu imminente, de la base de continuité d'exploitation à la base de liquidation. Les chiffres présentés pour l'exercice terminé le 31 août 2013 et pour la période jusqu'au 31 août 2014 continuent à être comptabilisés selon la base de continuité d'exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée en raison de cette observation.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
17 mars, 2015

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 août 2014 \$	31 août 2013 \$
ACTIF		
Trésorerie	7,232,035	7,510,600
Apports à recevoir	2,551,519	1,289,135
Intérêt à recevoir [note 2a]	20,757	
	9,804,311	8,799,735
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif		
Créditeurs et charges à payer [note 2a]	212,351	24,748
Montants à répartir	9,591,960	8,654,234
Autres créditeurs [note 6]	—	120,753
Total du passif	9,804,311	8,799,735
Solde du Fonds	—	—
	9,804,311	8,799,735

Engagement [note 7]

Voir les notes des états financiers

En vigueur du 31 août 2014, le Fonds a modifié la méthode de comptabilité de ses états financiers de la base de continuité de l'exploitation à la base de liquidation. (voir la Note 2a)

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 août

	2014	2013
	\$	\$
PRODUITS		
Apports au Fonds	39,928,409	75,156,912
Intérêts	77,721	72,046
	<u>40,006,130</u>	<u>75,228,958</u>
CHARGES		
Montants répartis du Fonds [Annexe 1]	39,301,743	74,717,549
Administration du Fonds	519,800	406,800
Assurance	88,627	57,845
Audit	35,202	25,577
Frais juridiques	59,032	19,883
Frais bancaires	1,726	1,304
	<u>40,006,130</u>	<u>75,228,958</u>
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	—	—
Solde du Fonds au début de l'exercice	—	—
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>

Voir les notes des états financiers

En vigueur du 31 août 2014, le Fonds a modifié la méthode de comptabilité de ses états financiers de la base de continuité de l'exploitation à la base de liquidation

L'état des résultats et de l'évolution du solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 août 2013 a été préparé selon la base de continuité de l'exploitation (voir la Note 2a).

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Apports à recevoir	(1,262,384)	(471,184)
Intérêt à recevoir	(20,757)	
Créditeurs et charges à payer	187,603	(419)
Montants à répartir	937,726	(3,629,537)
Autres créditeurs	(120,753)	120,753
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(278,565)	(3,980,387)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(278,565)	(3,980,387)
Trésorerie au début de l'exercice	7,510,600	11,490,987
Trésorerie à la fin de l'exercice	7,232,035	7,510,600

Voir les notes des états financiers

En vigueur du 31 août 2014, le Fonds a modifié la méthode de comptabilité de ses états financiers de la base de continuité de l'exploitation à la base de liquidation.

L'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2013 a été préparé selon la base de continuité de l'exploitation (voir la note 2a).

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2014

1. OBJECTIF DU FONDS

Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale [le «Fonds»] a été créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] en octobre 2008 par suite de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100 et est exempté de l'impôt sur le revenu. Le Fonds vise à soutenir la programmation locale réservée aux stations de télévision conventionnelle qui exercent leurs activités dans des marchés non métropolitains. Les objectifs du Fonds consistent à garantir que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent à recevoir une programmation locale diversifiée, à améliorer la qualité et la diversité de la programmation locale de ces marchés et à veiller à ce que les téléspectateurs des marchés francophones ne soient pas désavantagés par la petite taille de ces marchés.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables suivantes ont été utilisées dans la préparation de ces états financiers.

[a] Méthode de comptabilité

Conformément à la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-385, le CRTC a cessé les activités du Fonds à compter du 1^{er} septembre 2014. Par conséquent, le FAPL a modifié sa méthode de comptabilité en vigueur du 31 août 2014, la date à laquelle que la liquidation est devenu imminente, de la base de continuité d'exploitation à la base de liquidation, conformément avec la section 1401, « Normes générales de présentation des états financiers », du Manuel de CPA. La base de liquidation a été appliquée de façon prospective en date du 31 août 2014.

Selon la base de liquidation, les actifs et passifs financiers sont évalués aux montants prévu à être reçus et payés, respectivement. Les actifs acquis et les passifs engagés en raison de la dissolution sont comptabilisés lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

Ces états financiers incluent les revenus d'intérêts courus de 20 757 \$ en raison de la dissolution. Les coûts de liquidation courus dans ces états financiers comprennent l'administration du Fonds de 113 000 \$, l'assurance de 32 850 \$, les frais juridiques de 30 474 \$, l'audit de 7 560 \$ et les frais bancaires de 464 \$. Ces montants sont prévus à être reçus et payés en espèces au cours de la période de liquidation.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2014

Les chiffres présentés pour l'exercice terminé le 31 août 2013 et pour la période jusqu'au 31 août 2014 continuent à être comptabilisés selon la base de continuité d'exploitation. L'impact de la modification à la base de liquidation est inclus dans la période terminée le 31 août 2014.

[b] Constatation des produits

Le FAPL applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le FAPL est financé grâce aux contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et des entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion direct titulaires d'une licence. Le taux de contribution pour l'année de radiodiffusion 2013 est fixé à 1,0 % des produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent dans le cadre des activités de radiodiffusion. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

Le produit d'intérêts est constaté lorsqu'il est gagné.

[c] Montants répartis du Fonds

Le Fonds est réparti entre les stations admissibles de la manière suivante : un tiers des fonds totaux est également réparti entre les stations admissibles des marchés francophones et anglophones, tandis que les deux autres tiers sont répartis de sorte que 70 % vont aux marchés anglophones et 30 % aux marchés francophones. Ces derniers montants sont accordés en fonction de la moyenne des dépenses nettes de la programmation locale sur trois ans et sont proportionnels au pourcentage de financement prévu au titre du Fonds pour toutes les stations admissibles d'un marché linguistique. L'admissibilité à la participation au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale est déterminée par le CRTC. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

[d] Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent l'encaisse, les contributions à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, les montants répartis et les autres créditeurs.

Évaluation

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2014

Le Fonds évalue ultérieurement tous ses instruments financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé aux résultats.

[e] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE CONCENTRATION

De l'avis de la direction, le Fonds n'est pas exposé grandement aux risques de taux d'intérêt, de liquidité, de marché, de change et de crédit découlant de ses instruments financiers. Le degré de risque est demeuré inchangé par rapport à 2013.

4. FONDS CANADIEN POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROGRAMMATION LOCALE

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale supervise l'administration du Fonds et le rendement de son administrateur dans l'exercice de ses fonctions. Toutes les charges du Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale sont payées par le Fonds et sont considérées comme des charges engagées par celui-ci.

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir	Montants répartis et à répartir
		pour l'année de radiodiffusion 2014	pour l'année de radiodiffusion 2013
		\$	\$
Astral Media Radio G.P.			
CFTK-TV	Terrace	199,646	336,566
CJDC-TV	Dawson Creek	190,632	336,566
Bell Media Inc.			
CFPL-TV	London	614,020	1,126,145
CHWI-TV	Wheatley	304,776	515,725
CIVI-TV	Victoria	680,607	1,342,359
CKVR-TV	Barrie	553,722	961,081
CFCN-TV-5	Lethbridge	211,286	358,549
CFQC-TV	Saskatoon	491,792	877,430
CICC-TV	Yorkton	219,648	388,882
CIPA-TV	Prince Albert	238,549	414,953
CKCK-TV	Regina	454,313	884,423
CKCO-TV	Kitchener	1,014,507	2,120,516
CKY-TV	Winnipeg	927,570	1,921,823
Bell Media Atlantic (1)		1,076,465	2,287,925
Bell Media North (2)		736,090	1,467,354
Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada			
CBAT	Fredericton	713,244	1,619,242
CBCT	Charlottetown	625,894	1,426,721
CBET	Windsor	553,777	1,234,694
CBHT	Halifax	2,165,921	4,361,815
CBKT	Regina	999,868	1,799,560
CBNT	St. John's	2,081,966	3,474,250
CBWT	Winnipeg	1,496,574	2,988,027
CFYK	Yellowknife	802,973	2,046,595
Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada			
CBAFT	Moncton	1,065,520	2,129,772
CBKFT	Regina	453,887	971,336
CBLFT	Toronto	531,464	949,360
CBOFT	Ottawa	1,155,708	2,351,631
CBUFT	Vancouver	583,834	1,140,566
CBVT	Québec	1,503,339	3,051,950
CBWFT	Winnipeg	574,409	1,113,969
CBXFT	Edmonton	485,964	908,986
CJRB	Rimouski	473,540	846,280
CKSH	Sherbrooke	446,709	854,939
CKTM	Trois-Rivières	433,868	808,787
CKTV	Jonquière	414,168	757,349

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir	Montants répartis et à répartir
		pour l'année de radiodiffusion 2014 \$	pour l'année de radiodiffusion 2013 \$
Channel Zero (2190015 Ontario Inc.)			
CHCH-TV	Hamilton	1,898,625	3,586,500
CHEK TV (0859291 B.C. Ltd.)			
CHEK-TV	Victoria	700,214	1,125,474
Corus (591987 B.C. Ltd.)			
CHEX-TV	Peterborough	440,664	905,701
CHEX-TV-2	Oshawa	187,438	336,566
CKWS-TV	Kingston	471,867	1,015,682
Groupe TVA inc.			
CFCM-TV	Québec	1,058,409	2,017,792
CFER-TV	Rimouski	259,998	490,999
CHEM-TV	Trois-Rivières	296,288	509,964
CHLT-TV	Sherbrooke	326,818	603,879
CJPM-TV	Chicoutimi	296,085	538,693
Jim Pattison Broadcast Group			
CFJC-TV	Kamloops	302,397	481,623
CHAT-TV	Medicine Hat	292,855	518,680
CKPG-TV	Prince George	259,238	416,345
Newcap Inc.			
CITL-TV	Lloydminster	224,550	457,044
CKSA-TV	Lloydminster	224,094	369,353
Newfoundland Broadcasting Company Limited			
CJON-TV	St. John's	394,767	667,319
RNC MÉDIA inc.			
CFEM-TV	Rouyn-Noranda	195,418	342,138
CFGS-TV	Gatineau	186,839	344,683
CFVS-TV	Val d'Or	190,209	352,542
CHOT-TV	Gatineau	236,359	414,282
CKRN-TV	Noranda	182,251	336,566
Rogers Broadcasting Limited			
CHMI-TV	Portage La Prairie	384,859	661,745

ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir	Montants répartis et à répartir
		pour l'année de radiodiffusion 2014	pour l'année de radiodiffusion 2013
		\$	\$
Shaw Television LP			
CFRE-TV	Regina	360,676	593,788
CFSK-TV	Saskatoon	353,401	577,580
CHBC-TV	Kelowna	461,373	748,648
CIHF-TV	Halifax	291,541	421,746
CIHF-TV-2	Saint John	238,717	380,133
CISA-TV	Lethbridge	300,791	504,331
CKND-TV	Winnipeg	425,746	615,340
Télé Inter-Rives Itée			
CFTF-TV	Rivière-du-Loup	197,686	362,696
CHAU-TV	Carleton	225,679	424,848
CIMT-TV	Rivière-du-Loup	225,068	412,569
CKRT-TV	Rivière-du-Loup	216,292	380,646
Thunder Bay Electronics Limited			
CHFD-TV	Thunder Bay	216,137	353,895
CKPR-TV	Thunder Bay	348,234	648,378
V Interactions inc.			
CFAP-TV	Québec	371,341	603,961
CFKM-TV	Trois-Rivières	194,075	340,270
CFKS-TV	Sherbrooke	194,285	339,512
CFRS-TV	Saguenay	194,209	339,512
Total		39,301,743	74,717,549

(1) Bell Media Atlantic est constituée de CJCH-TV et de CJCB-TV et de KKCW-TV et de CKLT-TV

(2) Bell Media Northern Ontario est constituée de CKNY-TV et de CICI-TV et de CITO-TV et de CHBX-TV